



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle (point n°3) – BAECKER Sybille - SCHMITT Marie-Gil - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – Nadia MENALDO KEBDANI – M. ALTIER Jonathan –

ABSENTS : Mme HURLIN Régine – ARNAUD GIBOULET Sophie - M. REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Madame HURLIN Régine à Madame FOURES Josiane
Madame ARNAUD GIBOULET Sophie à Madame DE CORO Jessica
Monsieur REBUFFAT Jacky à Madame MENALDO KEBDANI Nadia
Madame POULLET Danielle à Monsieur HIBSCHELE Jean-Marc

Soit 19 votants

Les points suivants ont été abordés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Jessica DE CORO est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 25.05.2022 :

Après demande de modification, le compte rendu est approuvé par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme PANAFIEU).

3. Acquisition de la licence IV de l'ancien bar le Castellás :

Le conseil municipal approuve par 18 voix pour et 1 voix contre (M. REBUFFAT) l'acquisition de la licence IV sise au Bar le Castellás, saisie par voie judiciaire à son actuel propriétaire, au prix de 12 000.00€.

4. Animations communales : fixation des tarifs des produits susceptibles d'être proposés à la vente :

Dans le cadre de la création d'une régie d'avance et de recettes pour le service fêtes-cérémonies-animations, le conseil municipal a fixé 3 tarifs tels que ci-dessous :

Boissons chaudes 1.00 €

Boissons fraîches, viennoiseries sucrées 2.00 €

Produits salés : 4.00 €

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Incorporation dans le domaine public de deux impasses actuellement classées dans le domaine privé

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'incorporation dans le domaine public des parcelles suivantes :

| Localisation | N° de parcelle | Contenance | Mètre linéaire de voie |
|-------------------------|----------------|-------------------|------------------------|
| impasse des Figourières | AV 879 | 363m ² | 77 ml |
| Impasse des Cyprès | Ai 696 | 507m ² | 63 ml |

6. Questions diverses :

Les élus ont procédé au tirage au sort de trois électeurs afin de constituer la liste des jurés d'assise à transmettre à la préfecture du Gard.

Les élus ont émis le souhait d'officialiser le transfert de salle du conseil municipal au foyer communal.

Séance levée à 21h10.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

